



Evoquer une condamnation: Est-ce de la diffamation??

Par **vinchers**, le **29/09/2013** à **23:36**

Bonsoir à vous,

J'aimerais savoir si le fait d'évoquer en public la condamnation d'une personne est un acte attaquant par la justice?

En effet, j'ai connaissance d'une personne condamnée à 10 mois de prison avec sursis pour détournement de fonds publics, et qui a fait savoir qu'il attaquerait en diffamation toute personne parlant de son passé judiciaire.

Est-ce diffamatoire, ou considéré comme du harcèlement, de parler d'une chose aussi avérée qu'une décision de justice ?

merci à vous,

V.